

**COMMUNE DE COMPAINVILLE**  
**110 ROUTE DE GAILLEFONTAINE**  
**76440 COMPAINVILLE**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2021**

Étaient présents : MM. NOTTIAS Bruno, MAINE Guillaume, DIEUTRE Roland, CROCHU Cédric, HESS Jean-Pierre, PAUL Benoit, CORDIER Fabrice, LIEBRAY Éric, Mmes LAMIRAUD Nadia, COINTE Corinne, COELLE Danielle et Mme BAILLEUX Cécile secrétaire de mairie.

**DATE DE CONVOCATION : 07 MAI 2021**

L'an deux mil vingt et un, le mardi onze mai à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Compainville, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. Bruno NOTTIAS, maire.

La séance est ouverte à 19H45.

**NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme Danielle COELLE est nommée secrétaire de séance.

**LECTURE DU PROCES VERBAL DU 13 AVRIL 2021**

M. Guillaume MAINE donne lecture du procès-verbal du 13 avril 2021, il est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATION N°1.11.05.21 : ADHESION DE LA COMMUNE DE ST VALERY EN CAUX AU SDE 76**

**VU :**

- la délibération 2020-09-25/61 de la commune de Saint-Valéry-en-Caux du 25 septembre 2020 demandant l'adhésion au SDE76,
- la délibération 201118-32 du 18 novembre 2020 par laquelle la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre accepte d'étendre son périmètre d'adhésion au SDE76 à la commune de Saint-Valéry-en-Caux,
- la délibération du 18 février 2021 du SDE76 acceptant cette adhésion,

**CONSIDÉRANT :**

- que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée du SDE76 et de ses adhérents dans les conditions de majorité requises,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,

- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur l'adhésion envisagée (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- que la commune a délibéré pour transférer au SDE76 les contrats de distribution électrique et gazière, les redevances des contrats de concessions, la redevance d'occupation du domaine public occupé par le réseau électrique, la TCCFE, soit entre 95 et 105 000 euros par an,
- que le volume de travaux demandé par la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre sera identique après adhésion de la commune de Saint-Valéry-en-Caux, ce qui permet au SDE76 d'assurer le financement des travaux et la charge de travail,
- qu'il n'y a pas d'emprunts communaux à reprendre,
- que la commune sera membre de la CLÉ 5.

**PROPOSITION :**

Il est proposé :

- soit d'accepter l'adhésion de la commune de Saint-Valéry-en-Caux au SDE76 et d'étendre le périmètre de l'adhésion de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre à la commune de Saint-Valéry-en-Caux,
- soit de refuser l'adhésion de la commune de Saint-Valéry-en-Caux et d'étendre le périmètre de l'adhésion de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre à la commune de Saint-Valéry-en-Caux.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte l'adhésion de la commune de Saint-Valéry-en-Caux au SDE76 et accepte d'étendre le périmètre de l'adhésion de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre à la commune de Saint-Valéry-en-Caux.

**DELIBERATION N°2.11.05.21 : DECISION MODIFICATIVE VIREMENT AU CHAPITRE 67**

Afin de régulariser les demandes de remboursement des arrhes versés à la commune pour la location de la salle des fêtes, il convient de procéder aux virements suivants :

Chapitre 011 article 615221 : - 500.00 €

Chapitre 67 article 673 : + 500.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette modification.

**DELIBERATION N°3.11.05.21 : VENTE TRACTEUR AUTOPORTÉ**

Après avoir mis en vente le tracteur autoporté de la commune, M. le Maire présente l'offre reçue en mairie de M. BOIGNET de Briquemesnil-Floxicourt (80), il propose 1 000.00 € (mille euros).

Après délibération, les membres du conseil, à l'unanimité ont accepté l'offre.

## **DELIBERATION N°4.11.05.21 : TARIFS RENOUVELLEMENT CONCESSIONS CIMETIERE ET**

### **CASES COLUMBARIUM**

M. le maire rappelle les tarifs des concessions du cimetière et des cases du columbarium :

- Concessions cimetière : 50 ans 150.00 €, 30 ans : 100.00€
- Cases columbarium : 50 ans : 700.00 €, 30 ans : 525.00 €

M. le Maire suggère à l'assemblée de fixer les tarifs relatifs au renouvellement de la concession et de la case.

Il propose les tarifs suivants :

- Concession renouvelée pour 50 ans : 150.00 €
- Concession renouvelée pour 30 ans : 100.00 €
- Case renouvelée pour 50 ans : 700.00 €
- Case renouvelée pour 30 ans : 525.00 €.

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité ces tarifs, ils seront applicables à partir de ce jour.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- M. Bruno NOTTIAS informe que les deux moteurs des cloches de l'église sont défectueux, devis en cours.
- Mme Nadia LAMIRAUD demande l'ouverture des barrières dans le chemin du Mont Bénard
- Une date est fixée pour le nettoyage du site du Glinet : 24 mai 2021
- Mme Danielle COELLE signale que le mur du cimetière est dangereux sur la D13.

Séance levée à 20H30.